



Division des Examens et Concours

Bureau des concours

DEC1

**ARRÊTÉ FIXANT LA COMPOSITION DU JURY DU CONCOURS EXTERNE DE SECRÉTAIRE
ADMINISTRATIF DE CLASSE NORMALE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

Session 2026

**LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE
RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE MONTPELLIER
CHANCELIERE DES UNIVERSITÉS**

VU la loi n°83.634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires ;

VU le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps de secrétaires administratifs des administrations de l'État et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

VU l'arrêté du 25 juin 2009 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs des administrations de l'État et de certains corps analogues ;

VU l'arrêté du 15 octobre 2010 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement dans le grade de secrétaire administratif de classe normale du corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

VU l'arrêté du 25 janvier 2011 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement dans le corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

VU l'arrêté du 5 février 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B.

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le jury du concours externe de secrétaire administratif de classe normale de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur pour la session 2025 est composé comme suit :

Président du jury :

Frédéric POIRIER, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aude,

Vice-Présidente du jury :

Mme Fatima SAHRAOUI-M'DALAL, personnel de direction, cité scolaire Françoise Combes, Montpellier,

Membres du jury :

M. Christophe ABRIC, attaché principal d'administration de l'État, collège Irène Joliot-Curie, Aigues-Mortes,

Mme Meriem AMZINE-LE FLOCH, attachée d'administration de l'État, collège Les salins, Villeneuve-lès-Maguelone,

Mme Stéphanie BARRES, personnel de direction, collège François Mitterrand, Clapiers,

Mme Jemaa BENAYED, attachée d'administration de l'État, rectorat, Montpellier,

Mme Zineb BENYAHIA, attachée principale d'administration de l'État, lycée Georges Clémenceau, Montpellier,

Mme Nathalie BONNET, personnel de direction, collège du Salagou, Clermont-l'Hérault,

Mme Isabelle BURNET, attachée d'administration hors classe, lycée Alphonse Daudet, Nîmes,

Mme Sylvie CALVEZ, attachée d'administration de l'État, université de Perpignan Via Domitia,

M. Fabien CANTON, personnel de direction, collège Christian Bourquin, Millas,

M. Damien CARTAYRADE, attaché principal d'administration de l'État, rectorat, Montpellier,

Mme Élodie DALVERNY, attachée d'administration de l'État, rectorat, Montpellier,

M. Thierry DELAIGUE, personnel de direction, lycée Jean Mermoz, Montpellier,

Mme Nadia DELOZANNE, attachée d'administration de l'État, collège de Juvignac,

M. Thierry DORDAN, ingénieur de recherche hors classe, rectorat, Montpellier,

Mme Asmahan EL AMARTI, professeure certifiée d'économie gestion finances, lycée Clémenceau, Montpellier,

Mme Nathalie ESCANO, attachée principale d'administration de l'État, rectorat, Montpellier,

Mme Stéphanie FERNANDEZ, attachée principale d'administration de l'État, université de Perpignan Via Domitia,

Mme Émilie FICHOU, attachée d'administration de l'État, rectorat, Montpellier,

Mme Laurence GEORGET-DANTONY, attachée d'administration de l'État, rectorat, Montpellier,

Mme Isabella GITTO, attachée d'administration de l'État, université de Nîmes,

Mme Stéphanie GRAND, attachée d'administration de l'État, collège de Coutach, Quissac,

Mme Hélène HERRADA, attachée d'administration hors classe, université de Montpellier,

Mme Rachel JADAUD, attachée d'administration de l'État, collège le Bastion, Carcassonne,

Mme Pauline LAMIC, attachée principale d'administration de l'État, lycée Marc Bloch, Sérignan,

M. Olivier LEYTON, professeur certifié hors classe d'économie gestion finances, lycée Geneviève de Gaulle-Anthonioz, Milhau

M. Adrien LUCE, attaché principal d'administration de l'État, université Paul Valéry, Montpellier,

M. Dominique MAZY, professeur certifié classe exceptionnelle d'économie gestion finances, lycée Arago, Perpignan,

Mme Carole MESNEL, attachée principale d'administration de l'État, rectorat, Montpellier,

Mme Isabelle PEREZ, professeure certifiée hors classe d'économie gestion finances, lycée Ernest Ferroul, Lézignan-Corbières,

Mme Sophie PROSPERO, attachée d'administration de l'État, rectorat, Montpellier,

Mme Stéphanie PUJAR, attachée d'administration de l'État, université de Montpellier,

Mme Pascale RAFFANEL, attachée principale d'administration de l'État, université de Montpellier,

M. David RONDEPIERRE, attaché principal d'administration de l'État, lycée Jean Moulin, Pézenas,

M. Antoine SEASSAU, attaché d'administration de l'État, université Paul Valéry Montpellier,

M. Michael TOITOT, personnel de direction, lycée Joseph Vallot, Lodève,

Mme Laurence VERDIE, professeure certifiée hors classe d'économie gestion finances, lycée Arago, Perpignan.

M. Jean-Luc VILLARD, professeur agrégé hors classe, lycée Ernest Hemingway, Nîmes.

Article 2 : Le président du jury est assisté d'une vice-présidente, laquelle est appelée à remplacer le président dans le cas où celui-ci se trouverait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission.

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Montpellier, le 18 FEV. 2026

Pour la rectrice et par délégation
La secrétaire générale d'académie

Isabelle CHAZAL